



# TRIVAUBAN 2024

## Courses jeunes

## RÈGLEMENT

### ARTICLE 1 : PRESENTATION

Le TRIVAUBAN 2024 est un événement organisé par le Besançon Triathlon. Les épreuves jeunes sont composées de deux courses :

- Une course 8-11 ans (poussins et pupilles) : 100 m de natation, 2.5 km de vélo et 1 km de course à pied
- Une course 12-15 ans (benjamins et minimes) : sur l'épreuve XS avec départ décalé pour les jeunes : 300 m de natation, 11,5 km de vélo et 2,5 km de course à pied.

Cet événement est inscrit au calendrier des courses de la Fédération Française de Triathlon. Il se déroulera le samedi 15 juin 2024 à la base nautique d'Osselle (Doubs).

### ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les épreuves sont ouvertes à toutes et tous, licenciés et non licenciés.

Les licenciés possédant une licence compétition de la Fédération Française de Triathlon validée en 2024 devront obligatoirement la joindre à leur inscription.

Les non-licenciés mineurs le jour de la course n'ont pas besoin de fournir de certificat médical, mais il est remplacé par un questionnaire de santé que vous pouvez télécharger [ici](#). Vous ne devrez fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition de moins d'un an que si vous répondez par l'affirmative à au moins l'une des questions. Le certificat est à joindre à l'inscription.

Les inscriptions par internet ouvriront le 1er mars 2024. Le nombre de places est limité à 60 par course.  
**ATTENTION : pas d'inscription sur place**

#### Tarifs :

- inscription par internet :
  - 7 € pour les 8-11
  - 10€ pour les 12-15
- pass-compétition (pour les non-licenciés) : 2€

### ARTICLE 3 : LES ÉPREUVES

#### Horaires :

- 11h15 : course 12-15 ans
- 13h : course 8-11 ans
- 13h30 : podiums

### **Retrait des dossards :**

Le retrait des dossards est possible jusqu'à 30 minutes avant le début de l'épreuve. Il vous sera fourni :

- 1 dossard
- 1 autocollant à fixer sur la tige de selle du vélo
- une puce (une caution de 70€ sera demandée pour la course jeunes 12-15 par mail)
- ravitaillement à l'arrivée

### **ARTICLE 4 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

Le Besançon Triathlon s'engage à réduire au maximum l'impact sur l'environnement lors de ses activités, en particulier sur cette épreuve.

Nous demandons à chaque concurrent d'appliquer des gestes éco-responsables à savoir :

- utiliser correctement les poubelles de tri mises à disposition sur le site durant l'épreuve
- privilégier l'usage des fontaines à d'eau plutôt que des bouteilles en plastique
- respecter les zones de propreté aux ravitaillements. Durant la course, tout participant pris en train de jeter un déchet au sol volontairement hors de ces zones sera disqualifié immédiatement.
- 1 seul dossard étant fourni, le port de la ceinture porte dossard est recommandé.

### **ARTICLE 5 : DROIT A L'IMAGE**

Chaque concurrent autorise expressément l'organisateur du TRIVAUBAN 2024 et ses partenaires à utiliser les images fixes ou animées, sur lesquelles ils pourront apparaître, prises à l'occasion de l'épreuve pour un usage spécifique à la promotion de l'épreuve pour l'édition présente ou les éditions suivantes.

### **ARTICLE 6 : RESPONSABILITE**

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile organisateur pour tout dommage généré du fait d'un manquement de l'organisateur.

Les concurrents sont couverts en individuel accident par l'assurance rattachée à leur licence FFTRI. Pour les autres, il vous appartient de souscrire votre propre individuelle accident.

Le matériel des concurrents reste sous leur entière responsabilité tout au long de l'épreuve. Il leur appartient de souscrire les assurances complémentaires éventuelles notamment pour les dégâts matériels.

### **ARTICLE 7 : RESPECT ET ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

L'organisateur se réserve le droit de modifier une partie du parcours dans le cas où les conditions extérieures remettent en question la sécurité des concurrents.

Les concurrents s'engagent à respecter les consignes sanitaires qui seront en mesure le jour de l'épreuve. Tout manquement pourra être sanctionné par une non remise du dossard ou une mise hors course.

Les courses étant chronométrées et arbitrées, la [réglementation sportive de la FFTRI](#) sera appliquée.

La participation à l'épreuve implique l'acceptation complète du présent règlement.